

L'Afrique et le Cycle de Doha

Un combat pour la sauvegarde du développement

A cause de règles commerciales injustes et de la chute des cours des matières premières, l'Afrique souffre de pertes des termes d'échange et d'une marginalisation croissante. Dix ans après le Cycle d'Uruguay, le continent le plus pauvre de la planète, qui ne capte qu'un seul pourcent du commerce mondial, risque de perdre encore plus gros, en dépit des promesses d'un cycle de « développement » de négociations commerciales. Il s'agirait d'une immense injustice. Un nouveau cycle ne peut et ne doit pas être entamé sans l'assurance de gains substantiels pour l'Afrique.



Oxfam
International



**POUR UN
COMMERCE
ÉQUITABLE**

Table des matières

Glossaire.....	3
En 2005, ça passe ou ça casse.....	8
Le commerce : un outil important dans la lutte contre la pauvreté	10
La promesse du “cycle de développement”	11
A l'OMC, la vie continue.....	13
Agriculture : peu de progrès pour une priorité africaine.....	15
Mettre fin au dumping.....	16
Des règles d'accès au marché favorables au développement sont nécessaires.....	19
L'érosion de la préférence.....	20
Protection des petits agriculteurs et sécurité alimentaire.....	21
Coton : Les cultivateurs africains payent le prix de l'intransigeance des Etats-Unis.....	23
La crise des matières premières : perdue de vue ?.....	25
Encadré 1 : Plus de 50% des revenus à l'exportation en Afrique sont issus d'une seule matière première.....	26
ADPIC : promesses rompues sur l'accès aux médicaments.....	29
AMNA : l'industrialisation et le développement menacés.....	32
Encadré 3 : Une réciprocité plus que totale ? Les différents scénarios de la réduction des droits de douane selon la proposition des Etats-Unis.....	35
Les traitements spéciaux et différenciés pourrissent sur pied.....	38
Les négociations de Doha à propos des TSD et de leur mise en oeuvre	39
L'aide pour le commerce.....	40
A Genève, les pays riches n'écoutent pas.....	41
Conclusions et recommandations	43
Notes.....	48

Glossaire

ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADPIC	Accord sur les aspects de droit de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AMF	Accord multifibre
AMNA	Accès au marché non agricole
AsA	Accord sur l'agriculture
AOD	Aide officielle au développement
APE	Accords de partenariat économique
BTC	Barrières techniques au commerce
CPI	Cinq parties intéressées (également appelé G5)
DFQF	Traitement « duty-free, quota-free »
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IFI	Institutions financières internationales
MIC	Mesures concernant les investissements et liées au commerce
NMR	Niveaux maximum résiduels
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement du millénaire
ONT	Obstacles non tarifaires
OUA	Organisation de l'unité africaine, (depuis juillet 2002) Union africaine
PAC	Politique agricole commune
PDINPA	Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires
PMA	Pays moins avancés
PPTE	Pays pauvres très endettés
SGPC	Accord sur le Système global de préférences commerciales
ASP	Accord sanitaire et phytosanitaire
TSD	Traitement spécial et différencié
USDA	Ministère américain de l'agriculture

Résumé

Continent le plus pauvre de la planète, l'Afrique a besoin d'allègement de sa dette, d'aide au développement et de commerce pour lui permettre d'éradiquer la pauvreté et de réaliser un développement durable. Malheureusement, des règles commerciales injustes et des contraintes d'approvisionnement ruinent sa capacité à commercer. Par conséquent, elle ne capte aujourd'hui qu'1 pourcent du commerce mondial.

En 2001, les pays africains étaient réticents à lancer un nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), parce que les règles du Cycle d'Uruguay n'avaient pas été complètement mises en oeuvre. Des gouvernements africains s'inquiétaient également qu'un nouvel ensemble de règles pourrait gêner plutôt que favoriser le développement. Mais les pays riches leurs promirent que ce nouveau cycle serait différent : le Cycle de développement de Doha se concentrerait sur la réforme des règles de l'OMC, avec comme objectif spécifique d'amplifier la participation des pays pauvres au commerce international.

Ces quatre dernières années, les décideurs africains ont souvent répété et explicité ce que leurs pays attendaient de ce "cycle de développement", mais ils doivent encore se battre pour se faire entendre et maintenir leurs problèmes-clé à l'ordre du jour. En fait, à moins de changements importants dans l'état actuel des négociations, il est peu probable que le Cycle de développement de Doha apporte à l'Afrique des bénéfices tangibles en terme d'opportunités pour le commerce, les affaires et l'emploi. Il y a, en réalité, un risque que certains des principaux obstacles qui limitent les exportations africaines ne soient pas levés de manière significative durant le cycle. Il s'agit du dumping de produits d'intérêt pour les pays africains, comme le coton ; du manque d'accès exempt de droits de douane et de quotas (duty-free, quota-free) aux marchés des pays riches pour les Pays moins avancés (PMA) ; des règles d'origine excessivement complexes et des obstacles non tarifaires (ONT).

En outre, le léger avantage dont disposent actuellement les pays africains par le biais des accords préférentiels conclus avec les pays développés sera réduit lorsque le cycle sera mis en oeuvre. Certains des principaux produits d'exportation d'Afrique vers le Nord devront faire face à une plus grande concurrence suite à la réduction générale des droits de douane. Du côté des importations, tandis que les PMA sont largement exemptés des réductions des droits de douane, d'autres pays africains sont contraints de réduire les leurs, ce qui peut avoir des conséquences potentiellement défavorables en terme de moyens de subsistances ruraux et d'emploi industriel. Finalement, les demandes des pays africains en terme d'aide pour le commerce (Aid for Trade) pour les aider à faire face aux défis liés à la mise

en oeuvre du cycle et à alléger les contraintes d'approvisionnement sont peu susceptibles d'être entièrement entendues.

Dans ce contexte, qualifier les négociations actuelles de "cycle de développement" sonne comme une blague cynique aux oreilles des gouvernements et des citoyens africains. Les principaux acteurs du cycle de Doha se doivent de commencer à prendre les demandes africaines au sérieux. À cette étape, il importe de trouver des solutions justes et durables d'ici à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu à Hong Kong en décembre 2005.

Introduction : l'Afrique et le cycle de développement de Doha

En tant que parties prenantes d'un cycle de développement, il serait normal que les leaders africains présentent leur vision d'un système commercial international qui promeuve le développement économique. Malheureusement, pour ce faire, ils ont besoin d'une audience de membres de l'OMC qui soit prête à considérer sérieusement leurs idées et leurs propositions.

Le « Groupe africain » à l'OMC est actif dans les discussions de Doha, malgré de sérieuses contraintes en terme de capacité et des processus décisionnels inévitables qui l'ont régulièrement exclu des négociations. Ce groupe a produit de nombreuses propositions de négociation et est intervenu régulièrement dans les discussions sur des sujets-clé comme l'agriculture, les ADPIC, le coton, les matières premières et l'accès au marché non-agricole (AMNA). En 2005, les pays africains ont approuvé la Déclaration du Caire lors de la rencontre interministérielle de l'Union africaine,¹ et les Pays moins avancés (PMA) ont publié la Déclaration de Livingstone à l'issue de leur rencontre interministérielle en Zambie.² Ces deux documents identifient les règles de l'OMC qui permettraient de promouvoir le développement économique du continent.

La manière dont les pays riches ignorent continuellement des recommandations si explicites illustre l'attitude cynique de certains des membres dans les négociations, non seulement vis-à-vis des pays africains mais aussi d'autres pays pauvres. Ce document décrit la manière dont l'Afrique s'est comportée durant le cycle d'Uruguay par rapport à certains domaines-clé comme l'agriculture, le coton, l'AMNA et les ADPIC. Il analyse ensuite comment les membres de l'OMC ont, durant le cycle de négociation actuel, abordé les priorités des pays africains décrites ci-dessous :

Mettre fin au dumping des exportations subventionnées par les pays riches et garantir le droit des pays africains d'instituer des politiques commerciales et agricoles en faveur du développement.

- La **Déclaration du Caire** demande qu'une date réaliste soit fixée pour la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation des produits agricoles accordées par les pays développés, tout en exigeant qu'ils mettent en place "des réductions significatives des subventions accordées à leurs communautés agricoles" et empêchent tout transfert entre les boîtes (box-shifting).

- La **Déclaration de Livingstone** demande que des « décisions ambitieuses, rapides et précises soient prises au niveau du coton. En particulier l'élimination des mesures de soutien interne et des

subventions à l'exportation qui perturbent le commerce international». Elle demande également que ces décisions s'accompagnent d'un engagement ferme à résoudre les aspects de la crise du coton liés au développement.

- **La Déclaration du Caire** appelle les membres à se mettre d'accord sur « des modalités significatives sur les produits spéciaux et des mécanismes de sauvegarde spéciaux... afin de répondre aux soucis des pays en développement et des PMA quant à la sécurité alimentaire, la sécurité des moyen de subsistance et au développement rural », en soulignant la nécessité de sauvegarder “un espace politique et une certaine flexibilité”.

Accorder un accès au marché efficace aux pays en développement et un accès « duty-free, quota-free » aux PMA.

- **La Déclaration de Livingstone** demande « qu'un accès au marché « duty free, quota free » soit immédiatement accordé et mis en place pour tous les produits en provenance des PMA » et qu'il soit complété par des règles d'origine simplifiées et une assistance pour aider ces pays à se conformer aux normes sanitaires et de sécurité.

•Faire face aux principaux défis en matière de développement liés au commerce

- **La Déclaration du Caire** demande que des mesures soient prises durant les discussions de Doha pour résoudre « la crise de l'instabilité et du déclin constant des prix des matières premières ».

- **La Déclaration du Caire** mentionne également que « des mécanismes et des solutions concrètes et spécifiques aux problèmes d'érosion des marges de préférence doivent être élaborés dans le contexte de l'OMC afin de résoudre les problèmes des pays africains ».

- **La Déclaration de Livingstone** affirme « la nécessité d'amender de manière urgente l'accord sur les ADPIC en y incorporant la décision du 30 août 2003 afin de faciliter l'accès des pays pauvres à des médicaments abordables.

En 2005, ça passe ou ça casse

En tant qu'hôte du sommet du G8 en juillet 2005, le gouvernement britannique a lancé un appel au début de l'année pour que les membres du G8 accordent 25 milliards de dollars d'aide supplémentaire, consacrent 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement, annulent les dettes multilatérales des pays pauvres et mettent un terme au protectionnisme commercial nocif. Un expert de la Commission sur l'Afrique a qualifié l'année 2005 d'année « ça passe ou ça casse » (a make-or-break year), en particulier pour l'Afrique. En plus de l'appel à la guerre contre la pauvreté, le G8 et les sommets du Millénaire devaient se concentrer sur la réduction de la pauvreté et les membres de l'OMC devraient en décembre 2005 aboutir à un accord visant à réformer les règles commerciales injustes.

Le sommet du G8 a fait quelques progrès sur l'augmentation de l'aide publique au développement et sur la réduction de la dette. De manière significative, le G8 a accepté d'annuler 100 pourcent de la dette de 18 pays concernés par l'initiative des Pays pauvres très endettés (PPTE) envers le Fonds africain de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Les donateurs se sont également engagés à augmenter le budget mondial de l'aide publique au développement de 16 milliards de dollars d'ici à 2010.

Mais globalement, les engagements pris se sont avérés bien en deçà de ce qui est nécessaire pour permettre aux pays pauvres d'atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et les discours des dirigeants sur la réforme des règles du commerce international ont été très faibles.

Lors du sommet de l'ONU deux mois plus tard, peu de progrès réels ont été engendrés pour éradiquer la pauvreté mondiale et les dirigeants de la planète se sont montrés très nonchalants quant à la nécessité d'une aide accrue, d'un commerce plus équitable et d'une annulation de la dette.

Les gouvernements des pays riches ont maintenant une dernière chance de transformer leurs belles paroles « développementalistes » en actes lors de la conférence interministérielle de Hong Kong en décembre prochain.

Il n'y a pas de doute quant à la nécessité d'une action urgente de lutte contre la pauvreté en Afrique. Environ 315 millions d'Africains – soit l'équivalent de plus d'un tiers de la population des Etats-Unis – survivent avec moins d'un dollar par jour. 80 pourcent de la

population du continent africain survit avec moins de deux dollars par jour. Essentiellement à cause de la pandémie du VIH/SIDA, l'espérance de vie moyenne a chuté à 41 ans et un enfant sur six meurt avant l'âge de cinq ans. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que plus de deux tiers des décès causés par la combinaison de la malnutrition et de la maladie sont facilement évitables.

L'Afrique est le seul continent du monde à s'être paupérisé depuis 1979. Entre 1990 à 1999, la pauvreté en Afrique a augmenté de 3 pourcent, alors que dans toutes les autres régions du monde, elle a diminué d'environ 7 pourcent. Le nombre de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne a presque doublé, passant de 164 millions en 1981 à 315 millions en 2001. De plus, 33 des 49 pays qualifiés par l'ONU de « Pays moins avancés » se trouvent en Afrique.

On ne s'attend pas à ce que l'Afrique atteigne les ODM, qui incluent une réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté, la réalisation de l'éducation de base universelle, la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le SIDA et d'autres maladies et la durabilité environnementale. Pour que l'Afrique atteigne ces ODM, il faudrait que les flux d'aide publique au développement soient doublés, que la réduction de la dette dépasse largement les niveaux définis dans le cadre de l'initiative PPTE et du récent accord du G8 et que de nouvelles réglementations commerciales répondent aux besoins des pays pauvres.

Le commerce : un outil important dans la lutte contre la pauvreté

Vu le déséquilibre et la discrimination qui caractérisent le système actuel, une réforme radicale des règles de l'OMC est absolument indispensable pour atteindre les ODM. Selon un des ODM, les pays signataires doivent développer « un système commercial et financier réglementé, prévisible et non discriminatoire ». Sans de telles réformes, le nombre de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne risque d'augmenter d'ici 2015, date limite à laquelle les ODM sont supposés être atteints et avoir réduit de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté.

Aux dires de beaucoup, l'Afrique fait face à d'immenses défis dans le cadre du système commercial actuel. Avec plus de 10 pourcent de la population mondiale, l'Afrique subsaharienne ne capte qu'un seul pourcent du marché mondial des exportations.³ Ebranlés par l'impact dévastateur de la libéralisation unilatérale mise en œuvre dans les programmes d'ajustement structurel, encore aggravé par le fardeau de la dette, la pandémie du VIH/SIDA et des défis internes comme la corruption et l'inégalité, de nombreux pays africains trouvent difficile voire impossible de surmonter les obstacles au développement supplémentaires que constituent les règles commerciales inéquitables.

Le commerce, en combinaison avec des politiques internes appropriées, pourrait permettre de réduire la pauvreté et stimuler le développement. Une simple augmentation d'1 pourcent de part du marché mondial des exportations pourrait se traduire par une augmentation d'un cinquième du revenu moyen en Afrique subsaharienne, ce qui générerait une augmentation des recettes annuelles en devises de 70 milliards de dollars.⁴ Cette somme n'est pas seulement vingt fois supérieure au montant de l'aide au développement reçue en 2003, mais représente plus d'une fois et demi la somme annuelle que la Banque mondiale estime nécessaire pour permettre à l'Afrique d'atteindre les ODM d'ici 2015.⁵

Malheureusement, cette potentialité ne s'est pas encore matérialisée, en partie à cause des pratiques commerciales néfastes des pays riches autorisées par les règles actuelles de l'OMC. Les pays industrialisés continuent d'exporter leur récoltes à des prix subventionnés bien inférieurs aux coûts de production, déprimant les marchés et mettant en danger les moyens de subsistance de millions de petits producteurs et de leurs familles. En même temps, ils excluent les biens agricoles et

les produits à valeur ajoutée fabriqués par les pays africains, en leur imposant des crêtes tarifaires et des obstacles non tarifaires (ONT), entre autres des régulations excessives sur les niveaux de résidus de pesticides autorisés. Les droits de douane et les obstacles non tarifaires sapent la diversification et l'industrialisation, qui sont pourtant « vendues » aux pays pauvres comme les deux recettes-miracle pour sortir de la pauvreté.

En plus de priver les pays africains d'opportunités commerciales et de faire baisser les revenus de leurs agriculteurs, de nombreuses dispositions de l'OMC réduisent l'espace politique des gouvernements africains ou leur marge de manœuvre en matière de politique intérieure. D'après l'Accord sur l'Agriculture (AsA), l'accord sur les ADPIC, les mesures d'investissements liées au commerce et les autres accords réalisés dans le cadre de l'OMC, les fonctionnaires sont limités par rapport aux types de politiques de développement qu'ils peuvent mettre en place dans les domaines de l'agriculture, des droits de douane, des investissements et des droits de propriété intellectuelle. Le pire est que, pour mettre ces accords en application et financer la conformité à ces règles commerciales hostiles, les pays pauvres sont obligés d'y allouer d'importantes sommes d'argent au détriment d'investissements dans les soins de santé, l'éducation ou les infrastructures de base. En outre, les accords de l'OMC, un fois entérinés, sont presque impossibles à réviser, même lorsque leur impact négatif en terme de développement est évident, comme ce fut le cas avec l'Accord sur les ADPIC.

La promesse du “cycle de développement”

Lorsqu'en 2001, les pays industrialisés ont commencé à discuter de la possibilité de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales, les pays africains y étaient opposés. Ils ne voulaient pas d'un autre cycle, parce que les dispositions du Cycle d'Uruguay, et en particulier celles relatives au Traitement spécial et différencié (TSD) des pays en développement, n'avaient pas encore complètement été mises en œuvre. Ils s'opposèrent particulièrement au lancement de nouvelles négociations sur les AMNA vu qu'ils venaient juste de subir les conséquences désastreuses d'une libéralisation unilatérale forcée, imposée comme condition à l'octroi de prêts. Mais à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001, il fut difficile de résister à la pression de soutenir le consensus international sur le besoin d'une plus grande libéralisation commerciale visant à renforcer les liens entre les pays et insuffler une nouvelle dynamique à l'économie mondiale.

En outre, les pays riches promirent aux dirigeants africains qu'il s'agirait d'un cycle différent : un « cycle du développement » qui

tiendrait compte des besoins des membres les plus pauvres de l'OMC. Afin d'illustrer leur engagement à réformer les règles commerciales en faveur des pays en développement, les pays riches ont accepté de donner la priorité aux amendements à l'Accord sur les ADPIC pour assurer que les pays les plus pauvres puissent bénéficier d'un accès à des médicaments plus abordables. En même temps, ils promirent une réforme des réglementations afin de mettre un terme au dumping des exportations agricoles subventionnées et acceptèrent de limiter l'usage des ONT.

Il est clair que malgré les beaux discours prononcés par les pays riches à l'automne 2001, les pays africains appréhendaient l'idée de lancer de nouvelles négociations alors que tant de problèmes soulevés lors du Cycle d'Uruguay restaient à résoudre. Ils exprimèrent aussi leur inquiétude quant à l'agenda surchargé imposé par les pays riches, en demandant instamment que la première chose à faire soit d'évaluer l'impact des règles commerciales existantes et de revoir les règles qui sapaient le développement. Ils conditionnèrent leur volonté de lancer les négociations sur l'AMNA à la réalisation d'études sur l'impact de la libéralisation passée et l'impact potentiel pour les pays africains d'une future nouvelle vague de libéralisations.⁶ A ce jour, aucune évaluation détaillée de l'impact de l'AMNA n'a été réalisée et les négociations quant à elles, progressent rapidement... aux conditions dictées par les pays riches.

C'est à l'issue d'une réunion de l'Organisation de l'Unité africaine qui s'est tenue au Nigéria juste avant la conférence interministérielle de Doha (septembre 2001) que les négociateurs africains ont présenté leurs objectifs de négociation dans une déclaration.⁷ Ces objectifs comprenaient un accès au marché « duty-free, quota-free » pour les PMA ; des disciplines plus strictes en matière de soutien agricole interne ; un traitement spécial et différencié plus efficace ; une assistance pour se conformer aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux mesures relatives aux barrières techniques au commerce (BTC) ; un crédit pour une libéralisation autonome et toute une foule d'autres points qui furent inclus dans le mandat de Doha mais qui n'ont pas encore été résolus malgré quatre années de négociations. De plus, les pays africains ont demandé une assistance approfondie par rapport aux négociations. S'il semble évident qu'ils doivent pouvoir analyser et y défendre efficacement leurs intérêts, cette évidence ne semble pas être partagée par tous. En novembre 2001, les membres de l'OMC ont adopté la Déclaration de Doha sur l'accord sur les ADPIC et la santé publique et se sont mis d'accord sur un mandat de négociation qui donnait davantage la priorité au Traitement spécial et différencié

(TSD) qu'aux engagements réciproques pour les pays en développement. Immédiatement après cependant, face à l'opposition des pays africains qui avaient clairement indiqué qu'ils devaient encore être convaincus de la « capacité des nouveaux accords multilatéraux proposés à leur offrir de réels avantages », les pays riches ont cherché à aménager l'agenda en y ajoutant les matières dites « de Singapour » et d'autres sujets importants aux yeux de leurs propres lobbies industriels.⁸ Au cours des trois années suivantes, les pays en développement ont été forcés de déployer une énergie et un capital de négociation considérables pour maintenir les problèmes de développement à l'ordre du jour, tout en écartant les tentatives des pays riches de le surcharger.

A l'OMC, la vie continue...

Le plaidoyer en faveur d'une meilleure intégration de l'Afrique dans le commerce mondial n'a jamais été aussi fort mais les perspectives de règles plus équitables fondent à chaque échéance manquée. Le Cycle de Doha est devenu une routine durant laquelle les pays riches tentent à chaque fois d'arracher aux pays en développement, et donc à l'Afrique, autant de concessions que possible. Chaque fois qu'une échéance de négociation est manquée – souvent à cause de l'incapacité des pays riches à forger la volonté politique pour faire des concessions nécessaires à un accord –, des millions de pauvres en Afrique et ailleurs sont davantage exclus des bienfaits que le commerce international pourrait leur procurer.

Les négociateurs des pays riches ont passé la première partie de l'année 2005 à se chamailler au sujet de la conversion des droits de douane et sur qui devait être le premier à entreprendre une réforme. Chaque petit pas en avant concédé par l'Union européenne ou les Etats-Unis a été suivi par des mois d'évasion et d'obstruction, chacun déclarant avoir suffisamment donné et refusant de faire davantage de concessions.

Aujourd'hui, les industries africaines qui ont survécu aux ajustements structurels font face à une nouvelle menace, car les pays riches font pression pour une ouverture significative des marchés au moyen d'une formule agressive de découpage des droits de douane qui pourrait exposer ces industries africaines à une concurrence à laquelle elles ne sont pas préparées. Les pays développés n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour finaliser un amendement sur les ADPIC qui aurait facilité l'accès à des médicaments abordables à des millions d'africains, y compris en réponse à des épidémies comme le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. Nombreux sont ceux qui se demandent aujourd'hui si l'étiquette « cycle de développement » n'était pas simplement une

ruse pour persuader les pays africains réticents de soutenir un nouveau cycle de négociations.

Dans un effort continu visant à vendre ce cycle au pays en développement, les pays industrialisés n'ont cessé de clamer que la libéralisation prônée dans un nouveau cycle bénéficierait en priorité au commerce Sud-Sud. Ils soutiennent donc qu'une libéralisation ambitieuse serait dans le propre intérêt des pays en développement. Certains observateurs suspectent une tentative de dissimuler leurs intérêts propres derrière une rhétorique « pro-développement » sur l'importance d'accroître les relations commerciales entre les pays pauvres.

Bien qu'ils soient protégés par des crêtes tarifaires, une accélération des tarifs et toute une variété d'obstacles non tarifaires (ONT), les marchés du Nord restent cruciaux pour les pays en développement. De plus, les pays en développement sont libres d'accepter des réductions des droits de douane imposés à d'autres pays en développement par le biais de négociations sur l'Accord sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (CGSP) s'ils estiment que c'est dans leur intérêt. Dans ce forum, ils pourraient dynamiser le commerce Sud-Sud sans pour autant devoir étendre les bénéfices aux pays riches. En outre, ils réduisent leurs droits de douane via la libéralisation unilatérale; par exemple, la crête tarifaire en Inde est actuellement de 15 pourcent, avec des réductions en cours – et le commerce Sud-Sud croît plus rapidement que le commerce mondial. Les pays riches devraient arrêter d'exercer une pression agressive pour un accès au marché élargi en soulevant d'abord la problématique du commerce Sud-Sud.

Agriculture : peu de progrès pour une priorité africaine

En Afrique, l'agriculture fournit des moyens de subsistance à 70 pourcent de la population, ce qui représente près de 30 pourcent du PIB de l'Afrique subsaharienne et 40 pourcent de ses revenus d'exportation. Pour les PMA africains, l'agriculture est un élément central de l'économie et représente une part significative du PIB : 40 pourcent au Bénin, 45 pourcent au Burkina Faso, 50 pourcent en Tanzanie et 40 pourcent au Soudan. Dans ces même pays, une très large proportion de la population est engagée dans la production agricole : 70 pourcent au Bénin, 85 pourcent au Burkina Faso, 85 pourcent en Tanzanie et 80 pourcent au Soudan.⁹ L'importance de l'agriculture en Afrique en terme de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de lutte contre la pauvreté rurale est donc loin d'être exagérée.

La pauvreté africaine se concentre dans les zones rurales. En Afrique du Nord par exemple, où 42 pourcent de la population vit en milieu rural, 60 à 70 pourcent des pauvres vivent dans ces zones. Au Maroc, des données indiquent que deux tiers des 5,3 millions de pauvres du pays vivent dans des zones rurales, et le taux de pauvreté urbaine qui est de 12 pourcent est de moitié inférieur à celui constaté dans les régions rurales (27 pourcent).¹⁰

La production agricole en Afrique s'opère en grande partie dans de petites exploitations où de nombreux agriculteurs utilisent des techniques de subsistance. Le démantèlement des mécanismes d'intervention gouvernementaux durant les programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90 a aggravé la pauvreté rurale, laissant les petits producteurs sans conseil agricole et dépourvus d'information sur les marchés, les crédits ou les accès sûrs aux semences et autres intrants.

Les règles actuelles de l'OMC en matière agricole reflètent tout sauf des conditions équitables pour les agriculteurs africains. En raison des pratiques commerciales injustes de certains membres de l'OMC, ils doivent faire face à une chute vertigineuse des prix et un accès au marché limité pour leurs produits. En fait, l'Afrique subsaharienne est la seule région à avoir perdu des parts de marché dans le commerce agricole : sa part a diminué de six pourcent en 1990 à environ cinq pourcent en 2003.¹¹ Les agriculteurs qui vendent leur production sur le marché interne font face à une diminution des prix due au dumping des pays riches qui a forcé un grand nombre d'entre eux à abandonner

leur activité agricole. Les règles injustes du commerce agricole ont de graves implications en terme de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire en Afrique.

Mettre fin au dumping

Selon les règles du Cycle d'Uruguay, le dumping agricole n'a jamais été condamné. En fait, des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que, dans les pays riches, les niveaux d'aide aux producteurs ont en réalité augmenté entre 1986 et 2001. Grâce à de généreuses subventions, les Etats-Unis exportent leur coton et leur blé à 35 et 47 pourcent de leurs coûts de production. L'UE quant à elle exporte son sucre et son bœuf à 44 et 47 pourcent de leur coûts de production internes. Les pays développés octroient chaque année 260 milliards de dollars de subventions à leurs agriculteurs. C'est 50 fois plus que le PIB de la République Centrafricaine, dont 55 pourcent de la population dépend de l'agriculture.¹² A elle seule, l'UE accorde chaque année 100 milliards de dollars à ses agriculteurs. C'est le double du PIB de l'Ethiopie, un pays où 50 pourcent du PIB, 60 pourcent des recettes d'exportation et 80 pourcent de l'emploi total dépendent de l'agriculture.¹³

Le mandat de Doha dit que les membres de l'OMC doivent aboutir à un accord sur « ... des réductions, en vue de leur élimination progressive, de toutes les formes de subventions des exportations et des réductions substantielles des mécanismes de soutien interne générateurs de distorsions commerciales. » Mais ils doivent encore fixer une date limite ferme pour l'élimination des subventions à l'exportation et un accord sur l'élimination des subventions cachées semble encore très lointain. De plus, l'Accord cadre de juillet est susceptible de n'avoir pas ou que très peu d'effet sur la réduction de la quantité d'aide que les pays riches peuvent fournir à leurs propres producteurs.

A l'issue de l'examen à mi-parcours de la Politique agricole commune (PAC), l'UE a réalloué la plupart de ses paiements des catégories bleue et orange à la Boite verte. Oxfam estime que grâce à ce transfert d'une boîte à l'autre (box-shifting), l'UE pourrait, en regard du texte de juillet 2004, contourner tous les engagements de réduction des subventions pris dans le cadre de ce cycle. Des estimations du budget européen pour 2007-2013 suggèrent que l'UE pourrait augmenter son soutien agricole de 28,8 milliards d'euros (35 milliards de dollars). Malgré cela, elle essaie de réclamer qu'aucune réforme supplémentaire ne soit possible pour les prochaines années - en refusant d'avancer la possibilité d'introduire des critères plus stricts pour la Boite verte.

Toujours selon l'Accord cadre de juillet, les Etats-Unis se comporteraient également bien, libres d'augmenter leur soutien agricole générateur de distorsions économiques de 7,9 milliards de dollars (6,4 milliards d'euro) à la fin de la période de mise en place. Ce serait possible grâce à la stratégie réussie de transfert vers la Boîte bleue qu'ils ont poursuivi durant les négociations. Permettre aux Etats-Unis et à l'UE d'accroître leurs niveaux de soutien agricole dans le cadre de l'Accord final de Doha constituerait un énorme pas en arrière en terme de condamnation des programmes qui mènent au dumping et mettrait à nu le cynisme des pays riches, qui a caractérisé les négociations sur l'agriculture du « cycle de développement » jusqu'à présent.

Si ces prédictions deviennent réalité, les petits producteurs d'Afrique et d'autres pays en développement vont continuer à souffrir du dumping des pays riches. Sans des changements substantiels du soutien interne combinés à un réel accès au marché et des mesures destinées à éviter le transfert d'une boîte à l'autre, le risque est réel que de nombreux petits agriculteurs soient incapables de survivre et obligés d'abandonner leurs terres. Aussi longtemps que les pays riches refuseront de mettre fin à leurs exportations subventionnées, les pays en développement devront avoir le droit, selon l'OMC, d'utiliser des mesures pour protéger leurs producteurs, sauvegarder la sécurité alimentaire et stimuler le développement rural et la réduction de la pauvreté. En 1995, les membres de l'OMC ont reconnu qu'une réforme du soutien agricole pourrait mener à des augmentations des prix des importations alimentaires, ce qui créerait des difficultés pour les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires (PDINDA).¹⁴ Ils ont accepté l'idée qu'une action serait nécessaire afin d'assurer un approvisionnement en aide alimentaire adéquat, un financement à court terme des importations commerciales, des conditions favorables pour les crédits à l'exportation agricole et une assistance technique et financière permettant d'améliorer la productivité agricole et les infrastructures. Ces engagements, connus sous le nom de "Décision de Marrakech", ont langui au sein du Comité de l'agriculture et, à ce jour, aucune solution à aucun de ces quatre défis n'a été acceptée. Un véritable cycle de développement doit absolument inclure des progrès en cette matière qui affecte 53 membres de l'OMC.

En juillet 2002, le Groupe africain a déposé une proposition cherchant à réaffirmer les engagements en terme d'aide alimentaire contenus dans la Décision de Marrakech: « les pays développés membres inclueront dans leur listes d'engagements des engagements concernant des contributions à un fonds autorenouvelable visant à assurer des niveaux normaux d'importation de produits alimentaires, l'octroi de l'aide

alimentaire intégralement à titre de don et le maintien de niveaux d'aide alimentaire conformes aux recommandations et aux règles formulées dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire ». ¹⁵ En juin 2005, l'Égypte a présenté une proposition informelle exposant les grandes lignes d'un possible mécanisme de compensation qui pourrait être utilisé durant les périodes où les besoins d'importations alimentaires dépassent les niveaux normaux d'importation commerciale. Malgré ces propositions – et trois années durant lesquelles on a essayé de s'attaquer à ces problèmes – les progrès restent bien maigres.

Un nombre significatif de membres a besoin d'une solution pour résoudre la hausse de leurs dépenses d'importation alimentaire, qui pourraient encore augmenter si une réforme des soutiens agricoles des pays du Nord aboutissait à une augmentation des prix sur les marchés internationaux. La facture combinée d'importation de céréales des PMA et des PDINDA est estimée à environ 9 milliards de dollars, légèrement en hausse depuis 2002/2003 et à son niveau le plus haut depuis 1995/96. ¹⁶ En plus des prix internationaux des céréales et des coûts de transport élevés, l'augmentation substantielle de la facture d'importation est attribuée à de plus grands volumes d'importation. On prévoit que les importations des PMA et PDINDA en 2004/2005 s'élèveront à environ 52 millions de tonnes, soit une augmentation de plus de 3 millions de tonnes par rapport à la saison précédente. Les importations de céréales vont probablement augmenter dans différents pays, dont le Bangladesh, l'Égypte, l'Éthiopie, le Pakistan, le Pérou, le Malawi et la Tunisie.

Les PMA sont particulièrement en danger : avec le peu de ressources dont ils disposent, ils font face à la difficulté de payer des coûts d'importations alimentaires croissants. La FAO a estimé qu'entre 1993 et 2003, le volume de céréales importé par les PMA a augmenté de 12 à 17 millions de tonnes, soit une augmentation de près de 17 pourcent en seulement dix ans. La dépendance par rapport à l'aide alimentaire engendre une incertitude supplémentaire pour les PMA, qui dépendent de cette aide pour un cinquième de leurs importations de céréales. ¹⁷

Les membres de l'OMC ont l'obligation de mettre en place rapidement la Décision de Marrakech, par des moyens qui incluent la création d'une facilité internationale de financement des importations alimentaires. La création de cette facilité pourrait faire partie du Traitement spécial et différencié dans le cadre des négociations sur l'agriculture. Les membres de l'OMC devraient s'accorder le plus vite

possible sur les modalités de mise en œuvre de la Décision de Marrakech.

Des règles d'accès au marché favorables au développement sont nécessaires

Bien qu'un accès au marché généralisé et exempt de droits de douane et de quotas soit promis aux PMA depuis des années, les négociations sur cette matière dans le cadre du Cycle de Doha sont encore bloquées car les Etats-Unis, pays le plus riche de la planète, refusent une fois de plus d'accorder un accès au marché aux nations les plus pauvres du monde. L'accès exempt de droits de douane et de quota devrait être accordé immédiatement et rendu obligatoire au niveau de l'OMC ; c'est le minimum que les pays riches doivent faire d'ici à décembre 2005.

Les négociateurs des pays riches aiment brandir la faible moyenne de leurs tarifs douaniers comme preuve d'ouverture de leurs marchés, mais cet argument n'est vrai qu'en valeur absolue. De nombreux pays maintiennent des droits de douane extrêmement élevés et des quotas prohibitifs sur des articles comme le coton, le sucre, le bœuf et les produits laitiers, sans compter l'utilisation de toute une variété d'obstacles non tarifaires.

«L'accélération du tarif » contrecarre les efforts de diversification vers des productions à haute valeur ajoutée et empêche les pays en développement d'améliorer leurs termes d'échange. A titre d'exemple, le cacao, un produit d'exportation clé pour le Ghana, pénètre sur le marché américain avec une taxe de zéro pourcent tandis que le produit traité, le chocolat fait l'objet d'une taxation spécifique qui, selon le type de produit, varie entre 21,7 et 52,8 cents/kg. En Suisse, les fèves de cacao ne sont pas taxées du tout, tandis que le chocolat est soumis à une taxe spécifique qui varie entre 42 (33,6) et 1971 francs suisses (1615,57 dollars) les 100 kg bruts !

Les normes sanitaires et de sécurité constituent un obstacle supplémentaire pour les pays africains qui cherchent à exporter vers les marchés lucratifs du Nord. La plupart des mesures de l'Accord sanitaire et phytosanitaire visent réellement à protéger la santé publique. Cependant, elles sont souvent excessivement difficiles à satisfaire pour les exportateurs africains et sont, dans certains cas, utilisées comme barrières. La Côte d'Ivoire s'est plainte au Comité sanitaire et phytosanitaire de l'OMC¹⁸ d'une nouvelle réglementation de la Commission européenne relative aux niveaux résiduels maximum de pesticides dans les fruits et légumes car celle-ci affecte les exportations ivoiriennes d'ananas, de mangues, de papayes, de noix de

cajun, de fruits de la passion et d'haricots verts et a causé des problèmes particuliers aux producteurs. La Côte d'Ivoire a affirmé que les réglementations sur ces niveaux résiduels n'ont pas été basées sur une évaluation objective des risques, par exemple en ce qui concerne le cas de l'Ethiophon. Les questions techniques posées en 2001 par le biais de différents canaux sont restées sans réponse de la part des fonctionnaires européens et l'UE continue de postposer toute discussion sur la résolution de ce problème. Les obstacles aux exportations de la Côte d'Ivoire liés aux niveaux résiduels maximum restent en place.

Les règles d'origine spécifient le niveau de la valeur qui doit être ajoutée dans le pays exportateur avant qu'un produit puisse bénéficier de l'accès au marché préférentiel disponible pour ce pays. Lorsqu'elles sont d'une complexité excessive ou trop onéreuses, les règles d'origine peuvent être une barrière supplémentaire aux exportations des pays en développement. Par exemple, un exportateur de légumes ougandais qui fait usage d'un emballage importé du Kenya ne serait pas éligible pour l'accès hors taxe au marché européen, ceci parce que la valeur de l'emballage kenyan est supérieure à la valeur des produits originaires d'Ouganda.¹⁹

Une simplification des règles d'origine pourrait grandement bénéficier aux exportateurs africains. Cet ONT devrait être discuté dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non-agricoles.

L'érosion de la préférence

Dans certains cas, les pays développés accordent un accès au marché plus large, ou préférentiel, à quelques produits exportés par certains pays en développement et PMA. Par exemple, l'initiative « Tout sauf des armes » accorde depuis 2001 un accès au marché européen, hors taxe et sans quota, à la plupart des produits des PMA. Les programmes de préférence, bien qu'imparfaits, ont offert des opportunités commerciales supplémentaires aux exportateurs d'Afrique et des PMA.

Les réductions multilatérales des droits de douane menacent d'éroder ces préférences et pourraient entraîner des pertes significatives pour les PMA, les pays d'Afrique et des Caraïbes. Par exemple, le tarif douanier appliqué pour les exportations américaines de tabac et de boisson dans l'UE est de 23,5 pourcent, tandis que celui appliqué pour les pays africains est de seulement 2,2 pourcent. Si la mise en place d'un nouvel accord (du Cycle de Doha) entraîne un tarif de 7,7 pourcent pour les exportateurs étasuniens, en laissant intact le tarif

appliqué pour les exportateurs africains, cela réduirait la marge de préférence pour l'Afrique de 21,3 à 6,7 pourcent. Les pays africains pourraient donc perdre des parts de marché au profit d'autres exportateurs.²⁰

On ne peut plus postposer plus longtemps un accord sur les critères destinés à identifier les pays dépendants de ces préférences ainsi que les produits les plus vulnérables. Cet accord devra également définir des mesures compensatoires pour les pertes dues à l'érosion de la préférence. Il s'agit-là d'un problème critique pour un grand nombre de pays africains, qui mérite plus d'attention qu'il n'en a reçu jusqu'à présent et qui doit s'ajouter à la section relative à l'agriculture de l'Accord cadre de juillet.

Protection des petits agriculteurs et sécurité alimentaire

Les pays africains doivent être autorisés à réguler le commerce des produits agricoles, à protéger la sécurité alimentaire et le développement rural et à stimuler le développement économique à long terme. L'Accord cadre de juillet 2004 stipule que « les pays membre en développement devraient être à même de mener des politiques agricoles qui soutiennent leurs objectifs de développement, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et leurs problèmes liés aux moyens de subsistance ». Les membres de l'OMC doivent respecter ce principe et arrêter de mettre sous pression les pays en développement afin qu'ils libéralisent leurs importations agricoles.

Aboutir à un accord sur une formule de réduction des droits de douane a été un des éléments centraux des négociations de l'OMC sur l'agriculture. Ces négociations auront une forte influence sur les perspectives de développement, car la formule qui s'en dégagera déterminera l'impact sur les droits de douane appliqués actuellement dans les pays en développement et, par conséquent, l'augmentation des importations qui pourrait découler de ce cycle.

L'ouverture agressive des marchés prônée par les pays riches durant les négociations empêcherait les gouvernements africains d'utiliser les droits de douane de manière stratégique, en les obligeant d'appliquer des droits de douane très bas. Si l'on se base sur l'hypothèse que les réductions des droits de douane pour les pays en développement seraient deux tiers des réductions pour les pays développés, la proposition des Etats-Unis est particulièrement agressive et réduirait fortement les droits de douane appliqués pour les pays africains sur de nombreux produits. La proposition de l'UE toucherait également les droits de douane mis en place, comme par exemple ceux se trouvant dans la bande supérieure, mais n'est pas aussi agressive que l'approche américaine.

L'exemple de la volaille offre un éclairage particulier sur la manière dont les droits de douane des pays africains seraient affectés par ces propositions. Le Botswana, l'Égypte, le Ghana, l'Ile Maurice, le Maroc et le Nigéria ont des droits de douane en matière de volaille qui varient entre 56 et 150 pourcent. Ils baisseraient de 24 à 60 pourcent selon l'approche américaine et de 40 à 90 pourcent selon la proposition de l'Union européenne. Ces réductions n'élimineraient pas « l'eau », c'est-à-dire l'espace entre les tarifs consolidés et les tarifs appliqués, vu que ces pays appliquent tous des tarifs équivalents aux niveaux consolidés à l'OMC. Par conséquent, réduire leurs tarifs consolidés de manière si drastique engendrerait une diminution des tarifs appliqués et annihilerait complètement la marge de manœuvre permettant à ces gouvernements d'utiliser les tarifs afin de protéger les petits agriculteurs et la sécurité alimentaire.

La réduction des tarifs permet aux pays riches, grâce aux subventions, d'exporter des produits agricoles à des prix inférieurs à leurs coûts de production. Les inondations de produits subventionnés bon marché déplacent la production locale, empêchent des milliers d'agriculteurs de vendre leurs produits sur les marchés locaux et réduisent les revenus de ceux qui y parviennent quand même. Alors que les PMA sont exempts de réductions tarifaires, ceux appliqués dans des unions douanières telles que l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) feraient face à des réductions tarifaires parce que ces unions douanières incluent des pays africains non-PMA dont les tarifs sont sujets à des engagements de réduction.

On doit accorder aux pays africains une certaine flexibilité par rapport aux tarifs sur les produits agricoles qu'ils souhaitent appliquer. Le fait de maintenir les tarifs consolidés à un niveau plus élevé que les tarifs appliqués donne à ces pays un certain espace politique qui leur permet d'élever et de diminuer les droits de douanes selon leurs besoins, et donc de contrôler les flux et protéger les moyens de subsistance des petits agriculteurs.

Des pressions pour réduire les tarifs sont exercées tant au sein qu'en dehors des négociations de l'OMC. Dans les négociations commerciales bilatérales, les pays riches font pression pour des réductions de tarifs encore plus drastiques que celles discutées à l'OMC - sans aucune restriction quant à leurs subventions génératrices de distorsions commerciales. Ce serait une catastrophe pour les petits agriculteurs. Les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont fait de la libéralisation des importations une condition d'octroi de leurs prêts. Début 1999, le

Ghana a fait face à une montée en flèche des importations de riz. Mais lorsque le Parlement a tenté d'augmenter les tarifs de 20 à 25 pourcent en 1999, la pression du FMI l'a obligé à faire marche arrière.

Afin de protéger les produits agricoles vitaux pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux, l'Accord cadre de juillet exempte les "produits spéciaux" des conditions de réductions tarifaires et prévoit un mécanisme de sauvegarde spécial qui pourrait être utilisé par les pays en développement pour protéger leurs agriculteurs des augmentations soudaines des importations. Ces deux mécanismes seront critiqués pour aboutir à un accord favorable au développement et devraient être uniquement disponibles pour les pays en développement. Si les pays riches continuent leur dumping de produits subventionnés sur les marchés mondiaux, les pays en développement doivent avoir le droit de protéger leurs agriculteurs les plus pauvres.

Coton : Les cultivateurs africains payent le prix de l'intransigeance des Etats-Unis

Plus de la moitié de la population d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale vit en dessous du seuil de pauvreté, principalement dans les régions rurales.²¹ Les économies de certains des pays les plus pauvres du monde – le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Tchad et le Cameroun – sont fortement dépendantes des revenus liés à l'exportation de coton, qui contribue largement au PIB. Dans ces pays, le secteur de la culture et du traitement du coton fournit actuellement une des seules solutions d'accès aux encaissements et à l'emploi pour 10 millions de pauvres des régions rurales. Tour à tour, leurs revenus et leurs salaires stimulent la demande locale et les marchés et permettent de financer l'éducation et les soins de santé pour leurs familles ainsi que l'outillage et les intrants pour la culture.

Le coton d'Afrique de l'Ouest est d'ores et déjà produit à un des prix les plus bas du monde : au Burkina Faso, la production de coton revient seulement à 21 cents la livre, pour 73 cents la livre aux Etats-Unis.²² Néanmoins, les cultivateurs africains doivent lutter pour rivaliser avec les producteurs américains sur les marchés mondiaux. Bien que les cultivateurs de coton d'Afrique de l'Ouest soient parmi les plus efficaces du monde, ce sont toutefois les Etats-Unis qui exportent le coton le moins cher, parce que leur prix est compensé par des subventions, qui, entre 1997 et 2004, se sont élevées à 16.8 milliards de

dollars. En fait, les années où les prix sont bas, les Etats-Unis exportent à une perte nette pour l'économie américaine.²³

Autrefois, les Africains de l'Ouest désignaient le coton comme « l'or blanc », mais la valeur de la marchandise a commencé à chuter au milieu des années 90. Un facteur majeur dans cet effondrement a été la surproduction et le dumping du coton par les Etats-Unis en dessous des coûts de production.²⁴ Les cultivateurs africains, déjà pauvres, ont vu leurs revenus diminuer brusquement. Oxfam estime que chaque année, depuis l'effondrement des prix du coton en 2001, l'Afrique a perdu en moyenne 441 millions de dollars à la suite de distorsions commerciales sur le marché mondial du coton. En 2001/02, le montant total des subventions accordées aux cultivateurs de coton américains par la Commodity Credit Corporation du Ministère américain de l'Agriculture s'est élevé à 3,9 milliards de dollars, alors que la valeur de la production américaine de coton sur le marché mondial était de 3 milliards de dollars.²⁵ Durant la même période, les producteurs de coton américains ont bénéficié d'un prix garanti avoisinant les 52 cents par livre qui, en plus d'autres paiements, leur octroyait un prix indicatif de 72 cents la livre supérieur de 71 % à celui du marché mondial (42 cents la livre).²⁶

En 2003, à la conférence interministérielle de l'OMC à Cancun, les pays riches ont promis aux producteurs de coton africains que le problème des subventions serait réglé grâce à des négociations spéciales. Une année plus tard, l'accord cadre signé en juillet 2004 a une fois de plus réservé au coton un traitement distinct dans les négociations de Doha, prenant en considération l'urgence de la situation à laquelle les producteurs africains font face. Il avait été de nouveau promis que le coton serait abordé de manière spécifique, ambitieuse et urgente.

Dans les années qui ont suivi Cancun, il n'y a eu aucun progrès pour les pays producteurs de coton. Les Etats-Unis refusent toujours de coopérer avec le sous-comité du coton, affirmant qu'un arrangement sur le coton serait possible à condition d'envisager un accord portant sur des réformes ambitieuses dans des négociations plus larges sur l'agriculture, et maintiennent - malgré une accablante preuve du contraire - que leurs subventions ne sont pas le problème réel. En mars 2005, un panel d'experts de l'OMC a confirmé que certaines subventions accordées par les Etats-Unis - dont bon nombre n'ont pas été convenablement déclarées - étaient illégales et devaient être éliminées. Jusqu'ici, les Etats-Unis n'ont fait qu'un piètre effort pour se soumettre au règlement, en ne faisant que le strict minimum et en retardant des réformes fondamentales le plus longtemps possible. Même si cette décision donna une crédibilité supplémentaire à la

position africaine dans les pourparlers, fournissant une base légale pour leurs revendications, les négociations sur le coton sont restées bloquées.

La crise des matières premières : perdue de vue ?

Beaucoup de pays africains restent fortement dépendants de l'exportation d'un nombre restreint de matières premières ou de produits agricoles. Certains d'entre-eux comptent sur des matières premières agricoles comme le café ou le cacao pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation – le Burundi dépend des exportations de café pour les trois quarts de ses recettes d'exportation – alors que d'autres comptent sur l'exportation de minerais tels que le pétrole, le cuivre ou les diamants. Presque tous les pays les plus sévèrement touchés par la chute des prix des matières premières font aussi partie des pays les plus pauvres du monde : plus de la moitié se trouvent en Afrique subsaharienne et 16 sont des PPTE.²⁷

La dépendance par rapport aux matières premières a condamné les pays pauvres à une autre dépendance par rapport à la baisse et à la fluctuation des prix, dans un marché de plus en plus contrôlé par un petit nombre de multinationales occidentales. Au début des années 90, les pays producteurs de café gagnaient grâce à l'exportation entre 10 et 12 milliards de dollars pour une valeur au détail d'environ 30 milliards de dollars. La valeur actuelle des ventes au détail dépasse les 70 milliards de dollars, mais les pays producteurs de café ne reçoivent plus que 5,5 milliards de dollars. Au cours des quarante dernières années, les prix réels des matières premières agricoles ont chuté d'environ 2% par an.

Si les prix des dix matières premières agricoles les plus importantes exportées par les pays en voie de développement avaient grimpé depuis 1980, conformément à l'inflation, ces exportateurs auraient dû recevoir en 2002 environ 112 milliards de dollars en plus, ce qui équivaut à plus de deux fois le montant de l'aide distribuée dans le monde entier. Même si les prix des minerais ont explosé ces derniers mois, en grande partie grâce à une demande accrue de la Chine, les prix du marché des matières premières tropicales, telles que le café ou le cacao, continuent de stagner.

Encadré 1 : Plus de 50% des revenus à l'exportation en Afrique sont issus d'une seule matière première.²⁸

Cette liste mentionne des pays africains qui comptent sur une seule matière première pour plus de 50% de leurs recettes d'exportation. De nombreux pays sont dépendants de deux matières premières pour une large majorité de leurs recettes d'exportation (par exemple, en ajoutant le cobalt, la République Démocratique du Congo disposerait de 14 % de revenus supplémentaires à l'exportation, et en totaliserait donc 85 %). Et des pays comme le Burkina Faso (41 %), le Tchad (37 %), le Bénin et le Mali (41 % chacun) dépendent fortement du coton pour leur revenus à l'exportation tout en n'atteignant pas la barre des 50 %.

Pétrole brut :

Angola* (92%)

Congo (57%)

Gabon (70%)

Nigéria (96%)

Libye** (61%)

Guinée Equatoriale** (91%)

Café:

Burundi* (76%)

Ethiopie* (62%)

Ouganda* (83%)

(* PMA)

(** La Libye et la Guinée Equatoriale sont des pays observateurs)

Cuivre :

Zambie* (52%)

Diamants :

Botswana (91%)

Rép. Démocratique du Congo* (71%)

Tabac :

Malawi* (59%)

Uranium :

Niger* (59%)

Ces dernières années, d'autres changements ont aggravé l'impact de la crise des matières premières, notamment la disparition d'un certain nombre d'accords internationaux concernant les produits de base, qui parvenaient avec des degrés de succès variables à stabiliser les prix à des niveaux élevés pour des produits comme le café. En plus, dans des secteurs comme celui du coton, la destruction des offices de commercialisation nationaux conformément aux programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque Mondiale et d'autres donateurs a laissé de nombreux petits producteurs dans une position vulnérable par rapport à des prix volatiles et en baisse et a augmenté la concentration parmi les acheteurs.

Même si l'accord fondateur de l'OMC, le GATT de 1994, demande que " des mesures destinées à stabiliser et à améliorer les conditions des marchés mondiaux [des matières premières] soient prises, y compris celles destinées à atteindre des prix stables, équitables et rémunérateurs pour l'exportation de tels produits", les pays riches

estiment que l'OMC n'a strictement rien à voir avec les problèmes des marchés des matières premières étant donné que les droits de douane du Nord sur les marchandises tropicales sont généralement très bas, et que les PMA africains ont déjà un accès exempt de droits de douane et de quotas pour la plupart des marchés du Nord.

Cependant, un certain nombre de pays africains ne sont pas de cet avis. La campagne la plus résolue pour une approche complète de la question est venue d'un groupe de pays d'Afrique de l'Est (le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie), par le biais de deux soumissions au Comité du commerce et du développement en 2003 et 2004. Ces soumissions soutenaient que les pays ne figurant pas parmi les PMA, comme le Kenya ou le Ghana, sont confrontés à une progressivité des droits qui les empêche de transformer leurs produits, alors qu'au Nord les subventions font baisser les prix des marchés pour lesdites « matières premières concurrentielles », telles que le sucre ou le coton. Les soumissions traitaient aussi de la gestion de l'offre, du transfert de technologie, de l'impact de l'ajustement structurel et de la concentration du marché et des arguments visant à lier les remboursements de dettes aux fluctuations du prix des matières premières.

La plus récente soumission des pays africains a été faite durant les négociations sur l'agriculture en juin 2005. L'Ouganda a présenté une proposition, co-parrainée par la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et le Zimbabwe, portant sur la crise créée par la chute des prix des matières premières que rencontrent les pays africains. La proposition réclame des améliorations ambitieuses dans l'accès au marché pour les matières premières, comprenant l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité, la suppression rapide des subventions à l'exportation et, enfin, des réductions significatives des appuis internes générateurs de distorsions commerciales aux matières premières susceptibles d'être exportées vers des pays en développement dépendants de ces matières premières. Ces pays ont proposé qu'un « mécanisme transitoire de compensation » soit créé pour compenser les pertes relatives aux subventions.

Malheureusement, jusqu'ici, ces propositions n'ont pas encore été entendues. Les pays riches refusent d'aborder la crise des matières premières dans les négociations de Doha, affirmant que cela ne fait pas partie du mandat, au moment même où ils remplissent l'agenda avec leurs propres problèmes. Le Secrétariat de l'OMC a aussi fait preuve d'un manque de soutien envers les soumissions africaines. Pour de nombreux pays, le fait que l'OMC semble incapable d'aborder ce qui est peut-être leur problème le plus urgent en matière de commerce et

de développement est indicatif d'une inaptitude plus large du Cycle de Doha à prendre la crise du développement africain au sérieux.

ADPIC : promesses rompues sur l'accès aux médicaments

L'Afrique fait face à de sérieux problèmes concernant la santé de sa population, parmi lesquels les menaces engendrées par des maladies infectieuses comme le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose. Les habitants d'Afrique subsaharienne constituent plus de 60 % des personnes séropositives à travers le monde et le SIDA est une des causes principales de mortalité sur le continent. Seulement 10 % des personnes nécessitant un traitement le reçoivent.²⁹ Leurs vies ont été sauvées ou prolongées parce que le prix des antirétroviraux a considérablement chuté, passant de 10.000 à 150 dollars par personne et par an. Cette baisse a permis à certains patients africains atteints du SIDA de renaître à la vie. Mais les règles en matière de brevets vont mettre de nouveaux médicaments (destinés au SIDA mais aussi à d'autres problèmes de santé) hors de portée de la plupart des personnes pauvres vivant en Afrique.

Il n'y a que très peu de ressources disponibles dans cette région susceptibles d'être dépensées dans l'amélioration de la santé publique. En Afrique, la dépense par habitant en matière de santé est très faible, particulièrement en Afrique subsaharienne. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, en 2002, le Bénin a dépensé 44 dollars par personne pour les soins de santé, la Zambie 51 dollars et l'Ouganda 77.

Pour remettre ceci dans un contexte, en France, les dépenses en matière de soins de santé s'élevaient en 2002 à plus de 2.700 dollars par personne – soixante fois celles du Bénin. Il est impératif que les ressources limitées en soins de santé en Afrique soient élargies autant que possible afin de traiter le nombre maximum de patients. Cela signifie qu'il faut acheter des médicaments génériques de qualité à bas prix. Là où ne sont disponibles que d'onéreux médicaments brevetés, de nombreux patients pauvres doivent simplement s'en passer, alors qu'ils pourraient sauver leur vie, parce que les prix fixés sont inabordables et que les médicaments ne sont pas distribués par le système de santé publique.

La disponibilité de médicaments génériques bon marché est menacée par les règles en matière de brevets de l'OMC, qui accordent un pouvoir monopolistique aux détenteurs d'un brevet pour une durée minimum de vingt ans. Ne devant pas faire face à la concurrence, ces entreprises sont libres de faire payer autant qu'elles le désirent pour des produits récemment brevetés, y compris pour les médicaments

pouvant sauver des vies, même si cela signifie que seule une faible minorité de la population pourra se les payer.

Les pays africains ont accepté à contrecœur de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales en 2001, en grande partie parce que les pays riches ont marqué leur accord pour réformer les règles de l'OMC en matière d'agriculture et de propriété intellectuelle. En échange de leur soutien pour un nouveau cycle, les responsables africains ont insisté pour que tous les membres de l'OMC acceptent des modifications des règles sur la propriété intellectuelle afin de diminuer leur impact négatif sur l'accès à des médicaments abordables. Une attention particulière devait être accordée aux problèmes auxquels les pays africains faisaient face. En janvier 2005, ils se seraient retrouvés sans fournisseurs de médicaments génériques issus des pays en développement, sans la capacité de produire leurs propres médicaments génériques et sans assez d'argent pour acheter des médicaments brevetés. En gros, les règles de l'accord sur les ADPIC auraient rendu impossible l'obtention de médicaments susceptibles de sauver des vies.

La 'Déclaration de Doha sur les ADPIC et la Santé Publique' a été adoptée à l'unanimité par tous les membres de l'OMC en 2001. Dans cette déclaration, les ministres ont promis de défendre les flexibilités de l'accord sur les ADPIC de manière à ce que les règles en matière de propriété intellectuelle ne puissent empêcher l'accès aux médicaments. Dans le paragraphe 6 de la Déclaration, les ministres acceptèrent d'amender l'accord sur les ADPIC pour résoudre le problème des pays les plus pauvres.

Quand un accord fut finalement atteint en juillet 2003 (après un long retard du à l'intransigeance du gouvernement des Etats-Unis), il n'y avait pas beaucoup de raisons de célébrer la très édulcorée 'solution du Paragraphe 6'. L'amendement convenu aurait été inutilement difficile à utiliser, requérant une déclaration à l'OMC, une justification du manque de capacité de fabrication et l'émission de deux licences pour la production et l'exportation de médicaments. De nombreux observateurs ont douté que cela puisse apporter une solution réalisable.

Transformer cette solution peu convaincante en un amendement permanent est devenu un défi majeur. Cette année, le Groupe africain a présenté une proposition qui suggérait comment cela pourrait être réalisé, proposant une simple interprétation de l'accord en un amendement de l'article 31 de l'Accord sur les ADPIC. Mais les pays riches s'y sont opposés ou ont ignoré la proposition et n'ont pas encore réussi à présenter la moindre idée leur étant propre.

Le lobby pharmaceutique américain fait pression sur les négociateurs des Etats-Unis afin qu'ils refusent jusqu'au moindre changement dans l'Accord sur les ADPIC, même si cela implique l'abandon de millions d'Africains démunis.

En raison de ce blocage sur la question de l'agriculture – et sur presque chaque domaine des négociations – le sujet des ADPIC et de la santé publique paraît ne plus être à l'ordre du jour et n'est donc plus une priorité pour les pays riches. Comme dans la plupart des domaines de négociations, ils semblent avoir oublié les promesses faites dans la Déclaration de Doha.

AMNA : l'industrialisation et le développement menacés

Les performances africaines en matière de commerce international de produits manufacturés n'ont crû que légèrement ces dernières années, et le continent ne s'est pas emparé d'une part de marché d'exportation équivalente à celle d'autres régions. Ces vingt dernières années, l'Afrique n'a que très peu bénéficié de l'explosion des exportations de produits manufacturés dans les pays en développement, qui sont passées d'une situation où 75% de leurs exportations étaient des matières premières de base à une autre où 70% des biens exportés sont maintenant des produits manufacturés. En 2000, les produits manufacturés représentaient 30% des exportations de marchandise en Afrique – ce qui ne représente qu'une légère amélioration par rapport à 1980, où ce chiffre s'élevait à 20%.³⁰

Une partie des difficultés que rencontrent les pays africains dans le développement de leurs industries peut être attribuée à la libéralisation prématurée et mal planifiée des droits de douane imposée par les IFI dans les années 80 et 90. Les pays africains ont considérablement réduit les droits de douane durant ces deux décennies. A la fin des années 90, les droits de douane moyens en Afrique subsaharienne s'élevaient plus ou moins à la moitié de leur niveau du début des années 80, et le nombre d'ONT en Afrique subsaharienne avaient été réduit de moitié.³¹ Vers la fin des années 90, la Zambie a réduit son droit de douane moyen à 11,5%, bien en dessous du droit de douane moyen actuel des pays en développement, qui s'élève à 29%.³²

Encadré 2 : les travailleurs kenyans versés dans le secteur non-officiel

Comme beaucoup de pays en développement, le Kenya a mené durant les années 60 et 70 une politique de remplacement des importations qui a mené à un développement rapide du secteur industriel. La croissance du PIB a atteint une moyenne de 5 % dans les années qui ont suivi l'indépendance et la production augmenta encore plus vite, à raison de près de 10 % chaque année.

Pourtant, les difficultés fiscales croissantes du Kenya ont conduit la Banque mondiale et le FMI à soutenir l'ajustement structurel comme ligne de conduite durant les années 80. Au début des années 90, la plupart des contrôles sur le commerce international avaient été abolis et en 1996 les plafonds nationaux des droits de douane ont été réduits de 4/5 par rapport à leur valeur maximale.

Comme beaucoup de pays africains, l'expérience du Kenya avec l'ajustement structurel fut douloureuse. La compétition pour l'importation a

mené à de très importantes pertes d'emploi dans les secteurs du textile et des vêtements. Près de 35.000 travailleurs de ces industries ont perdu leur travail durant la décennie ayant suivi la libéralisation.

Le secteur de l'équipement des transports a été victime de la plus grande baisse proportionnelle au niveau de l'emploi, en grande partie à cause des importations de voitures d'occasion en provenance du Japon. Parmi les autres secteurs ayant souffert se trouvent les boissons, le tabac, le sucre, le ciment et le verre.

Le transfert des travailleurs du secteur officiel vers le secteur informel a été le résultat le plus surprenant de la libéralisation. Alors que le travail rémunéré officiel constituait près de 80 % de tout l'emploi agricole en 1988(hors petits cultivateurs), cette proportion avait chuté à 28 % en 2000. Le travail dans le secteur informel avait presque tout remplacé.

Contrairement aux espérances, les exportations de produits manufacturés n'ont pas atteint leur potentiel au Kenya. A la fin des années 90, les zones franches industrielles (ZFI) ne constituaient qu'1 pourcent de l'emploi kenyan en matière de manufacture. Le secteur de fabrication qui s'en est le mieux sorti – les produits alimentaires- a réussi en grande partie sur base de la culture indépendante dans le secteur horticole kenyan.

Dans le cadre des négociations de l'OMC sur les AMNA, on demande au Kenya d'augmenter le nombre de lignes de produits couvertes par des droits de douane consolidés de 1,6 % à 100 % - ce qui représente plus encore que pour certains pays industriels. Et si cela les lie à un taux de droit de douane de 29 % (le droit de douane moyen des pays en développement), comme c'est actuellement réclamé par les pays du Nord, le Kenya, à l'instar du Ghana, devra baisser ses droits de douane encore plus que cela n'a déjà été fait unilatéralement.

Les industries qui ont survécu à la libéralisation ont été dans de nombreux cas mises à l'écart des marchés étrangers, parce que grâce à la réglementation du Cycle d'Uruguay, les membres de l'OMC pouvaient bloquer des produits concurrents en utilisant des ONT (d'une légitimité contestable), des mesures anti-dumping et des crêtes tarifaires. Considérant certaines lignes tarifaires comme 'sensibles', les pays riches ont maintenu des droits de douane extrêmement élevés sur certains produits, en particulier sur ceux qui sont intéressants pour les pays pauvres : les produits agricoles, le textile, les vêtements et les chaussures. L'industrialisation et la diversification des activités à haute valeur ajoutée sont découragées par l'augmentation des droits de douane. Les sujets sensibles sont également souvent exclus des accords de préférence commerciale.

Même les PMA – les pays ayant un revenu par habitant inférieur à 750 dollars par an et de faibles indicateurs de développement - ne se sont pas vus accorder un accès exempt de droits de douane et de quotas aux marchés des pays riches, malgré une promesse faite depuis des années. Il s'agit pour eux d'une priorité clairement énoncée pour le cycle

actuel, qui a été mise en avant dans la Déclaration de Livingstone, et il y a de sérieux arguments économiques et moraux pour y consentir. Un accès complètement exempt de droits de douane et de quotas aux marchés des Etats-Unis, de l'Union européenne et du Japon résulterait en une augmentation de 11 % par an des exportations totales des PMA, soit un gain de 2,5 milliards de dollars.³³ Les pays industrialisés devraient immédiatement accorder un accès complet au marché pour les PMA dans le cadre de l'OMC. Apparemment, les Etats-Unis bloqueraient l'avancement de ce problème, tentant de détourner l'attention de son manque de générosité en conseillant au PMA de cibler à la place les « pays en développement avancés ».

Les pays riches ont mis les pays en développement sur la défensive en exigeant une libéralisation considérable dans les négociations pour les AMNA, utilisant une variété d'outils dont une formule de réduction des droits de douane, des initiatives sectorielles et des règles sur les lignes tarifaires non consolidées. Tous les pays africains ne devront pas appliquer la formule de réduction des droits de douane qui résulte des négociations : le texte actuel exempt les PMA ainsi que les pays qui ont moins de 35 % de leurs droits de douane consolidés à l'OMC. Mais les pays africains qui devront réduire leurs droits de douane dans ce cycle s'inquiètent quant à l'importance des réductions exigées, vu le risque de désindustrialisation. Beaucoup ont fait observer qu'exiger des engagements des pays en développement en faveur d'un tarif important transgresse le mandat de négociation qui demande de la 'réciprocité moins que totale' et un traitement efficace, spécial et différencié. Tout cela arrive à un moment où de nombreux pays (le Lesotho, l'île Maurice et le Kenya par exemple) font déjà l'expérience de privations sévères résultant de la suppression progressive de l'accord multifibres (AMF).

Encadré 3 : Une réciprocité plus que totale ? Les différents scénarios de la réduction des droits de douane selon la proposition des Etats-Unis.

Membres	Moyenne des droits de douane consolidés	Moyenne des droits de douane appliqués	Formule suisse simple: c= 8	Formule suisse simple: c=12	Formule suisse simple: c=20	Formule suisse simple: c=50
Botswana	15.8	5.2	5.31	6.82	8.83	12.01
Egypte	28.3	21.2	6.24	8.43	11.72	18.07
Gabon	15.5	...	5.28	6.76	8.73	11.83
Namibie	15.8	5.2	5.31	6.82	8.83	12.01
Maroc	39.2	28.1	6.64	9.19	13.24	21.97
Afrique du Sud	15.8	15.2	5.31	6.82	8.83	12.01
Swaziland	15.8	5.2	5.31	6.82	8.83	12.01
Tunisie	40.6	24.9	6.68	9.26	13.40	22.41
Etats-Unis	3.2	3.9	2.29	2.53	...	...
Union Européenne	3.9	4.3	2.62	2.94	...	...

Le tableau ci-dessus, basé sur des données de l'OMC de 2001 (sauf pour la Tunisie et les Etats-Unis pour qui des chiffres datant de 2000 ont été utilisés), démontre l'impact que la formule proposée par les pays riches aurait sur les pays africains.

Le résultat dépend du coefficient utilisé, avec de plus petites réductions de droits de douane résultant de coefficients plus élevés. Tous les membres ont accepté des coefficients différenciés pour les pays développés et en développement selon n'importe quelle approche des droits de douane.

Il est clair que l'approche recommandée par les Etats-Unis et soutenue par l'Union Européenne et d'autres pays riches – une simple formule suisse avec 'des coefficients distincts' – mènerait à un résultat contrevenant au principe de 'réciprocité moins que totale'. Par exemple, des coefficients de 8 pour les Etats-Unis et de 12 pour le Swaziland résulteraient en des réductions de respectivement 30 et 57 % de leurs droits de douane, avec un bien plus grand effort fait par le Swaziland. Même si un coefficient de 20 était appliqué pour déterminer les réductions de droit de douane du Swaziland, cela exigerait une réduction de 44 % (contre 30 % pour les Etats-Unis) et le résultat reflèterait encore une réciprocité plus que totale. La démarche américaine obligerait les pays en développement d'Afrique à opérer de plus grandes réductions que les pays riches. Cela ne respecte pas le mandat de négociation et doit donc être rejeté.

Parce que les types d'interventions utilisés dans le passé par les pays aujourd'hui développés ne sont plus accessibles aux pays pauvres – en raison d'engagements d'après l'accord sur les subventions, des MIC et des ADPIC, sans parler de l'impact des programmes d'ajustement structurel -, ils doivent compter en grande partie sur les droits de douane pour promouvoir l'industrialisation.

La protection de la marge de manœuvre des gouvernements leur permettant d'augmenter ou de baisser leurs droits de douane afin d'atteindre leurs objectifs d'emploi et de développement est dans ce cas cruciale. La consolidation des droits de douane est un engagement significatif : une fois que les tarifs sont consolidés, les gouvernements ne peuvent plus les augmenter dans un but stratégique, et ces droits de douane sont bons pour subir encore une réduction dans les cycles ultérieurs, indépendamment de toute considération sur le développement ou l'industrialisation.

Même les PMA ne sont pas exempts, dans ce cycle, de la pression visant à ce qu'ils augmentent considérablement leur consolidation de droits de douane. En plus des inquiétudes quant à la désindustrialisation, certains pays craignent l'impact de l'érosion des préférences et d'une perte de revenus douaniers sur leur développement futur.

De nombreux pays en développements sont fortement dépendants des droits de douane pour les recettes gouvernementales. Le Maroc par exemple, dont les droits de douane représentent 18,8% des recettes, risque de perdre une partie importante de ses revenus gouvernementaux, ce qui impliquera une diminution des dépenses pour les services de santé, l'éducation et l'infrastructure. Les pays riches ont suggéré d'établir une taxe sur la valeur ajoutée pour compenser les pertes en matière de revenus de droits de douane, mais les études du FMI montre que la valeur entière des revenus ainsi perdus ne peut être totalement récupérée.³⁴

Pour certains pays, aborder le sujet de l'érosion des préférence est une priorité principale du Cycle puisqu'il a trait aussi bien à l'agriculture qu'aux AMNA. Les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Groupe africain ont présenté des propositions sur l'érosion des préférences durant les négociations sur les AMNA, mais celles-ci semblent avoir été mises de côté puisque les négociations se sont plutôt concentrées sur la formule et le traitement des droits de douane non consolidés. Les pays riches et certains pays en développement ont critiqué les approches suggérées dans ces propositions sans pour autant offrir d'alternatives ni même proposer de travailler avec les pays affectés afin d'imaginer des solutions. Il a même été question de

transférer le problème aux institutions financières internationales (IFI) pour négocier avec elles des décisions « d'aide pour le commerce » (Aid for Trade) qui aborderaient un ensemble de problèmes liés au commerce rencontrés par les pays pauvres, y compris celui de l'érosion des préférences –même si la Banque mondiale et le FMI affirment qu'il n'y a pas besoin de nouveaux programmes d'assistance.

Les préférences se sont avérées précieuses dans le passé, malgré des taux d'utilisation assez bas dans certains cas, et elles pourraient être utilisées pour favoriser le développement futur. Les pays préoccupés par le développement devraient chercher des moyens d'améliorer l'efficacité des préférences plutôt que les rejeter. Les engagements de consolidation visant à aborder les problèmes liés à l'érosion des préférences devraient être débattus dans les projets de décisions sur l'AMNA et l'agriculture : les mesures qui seront prises en compte comprennent la compensation, une assistance supplémentaire pour le développement lié au commerce et la simplification des règles d'origine pour améliorer l'utilisation du traitement de faveur et l'approfondissement de celui-ci, là où c'est possible.

Les traitements spéciaux et différenciés pourrissent sur pied

Depuis des années, les pays en développement ont attiré l'attention sur les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent pour s'engager dans le système commercial multilatéral. Tous les membres du GATT s'accordent sur le fait que les pays en développement nécessiteraient un Traitement spécial et différencié (TSD), tenant compte de leur situations économiques et de leurs besoins différents, afin de participer efficacement au commerce international.

La mise en place de dispositions spéciales en faveur du développement dans les accords commerciaux multilatéraux a été considérée comme une composante fondamentale et indispensable des Accords du GATT et donc des systèmes de l'OMC.

En fait, le préambule et les objectifs de l'OMC demandent spécifiquement que des efforts positifs soient entrepris pour que les pays en développement et les PMA « obtiennent une part dans la croissance du commerce international proportionnelle à leur développement économique », et l'objectif assumé du Cycle d'Uruguay était de créer un système commercial multilatéral juste et équitable qui mènerait au développement et à la prospérité.

De nombreux pays africains ont souscrit aux règles du Cycle d'Uruguay avec la conviction que si elles permettaient un TSD, elles encourageraient le développement. Les pays africains étaient assurés que la flexibilité dont ils pourraient jouir leur donnerait la liberté de libéraliser à un rythme approprié à leur développement, c'est-à-dire plus lentement que les pays riches. Ils croyaient aussi que les dispositions des TSD obligerait les pays riches membres de l'OMC à accorder un soutien positif (puisque'ils cherchaient à s'intégrer dans le système commercial mondial) par le biais d'une assistance financière et technique accrue et du transfert de technologie.

Pourtant, le Traitement spécial et différencié qui fut accordé s'est avéré inadéquat pour la promotion du développement, puisqu'il consistait seulement, dans la plupart des cas, à prolonger les échéances d'entrée en vigueur de règles de l'OMC qui n'étaient pas nécessairement favorables au développement.

De plus, les échéances pour l'observation de ces règles étaient arbitraires et sans aucun rapport avec le niveau de développement économique des membres. Cela signifie qu'à un moment arbitraire, les

pays en développement et les PMA auraient dû mettre en application les règles du Cycle d'Uruguay, que leur économies soient prêtes ou non.

Et les dispositions obligeant les pays riches à assister les pays en développement par le biais de transferts de technologie, d'un accès amélioré au marché ou d'autres besoins en matière de développement n'étaient « d'excellents efforts » qu'en parole et n'ont jamais été rendus effectifs sur papier.

Les négociations de Doha à propos des TSD et de leur mise en oeuvre

En donnant la priorité aux questions du développement en général tout en offrant un espace de négociation pour les TSD et leurs mises en oeuvre en particulier, le Programme de travail de Doha semblait être une bonne occasion pour redresser certains déséquilibres, pour renforcer et rendre plus efficace les dispositions existantes en matière de TSD et pour introduire de nouvelles formes de traitements spéciaux et différenciés.

Même si cela constituait clairement une priorité des pays africains participant aux négociations, le manque d'avancement sur cette question a engendré une immense déception. Les négociations sur les TSD ont effectivement été paralysées, tandis que celles sur d'autres sujets décisifs pour le développement – incluant l'agriculture et l'AMNA- progressent. Les problèmes des TSD et de leur mise en oeuvre devraient figurer en évidence dans le premier projet de déclaration pour la prochaine Conférence ministérielle de Hong Kong.

Au lieu de discuter des moyens d'améliorer les TSD et de renforcer l'exécution de dispositions en faveur du développement, les pays riches ont essayé d'utiliser les discussions au sujet des TSD pour introduire de façon masquée le problème de la différenciation parmi les pays en développement. Cherchant à diviser les pays en développement, les pays riches ont insisté sur le fait qu'ils ne fourniraient pas des TSD élargis à tous les membres, dans une tentative d'exclure certains pays en développement qui sont compétitifs dans certains secteurs.

Cinq propositions de TSD spécifiques aux PMA restent sur la table des négociations du Comité du commerce et du développement. Elles sont considérées par les PMA comme décisives pour leur survie et doivent être acceptées très rapidement. Ce serait la moindre des choses que les membres confirment que les PMA ne sont pas obligés d'assumer des engagements ou de faire des concessions qui sont en contradiction avec leurs besoins en matière de développement. La reconnaissance que les

nouveaux engagements ne devraient pas « faire de tort » au développement semble être une composante fondamentale d'un cycle sur le développement.

Confrontés à la possibilité de tout perdre – et non de tout gagner – dans ce cycle, les pays africains essayent au moins de sauvegarder leur capacité de mettre en œuvre des politiques en faveur du développement et de s'assurer une certaine flexibilité par rapport aux règles, dans le but de renforcer leur participation au commerce international. Ils se sont retrouvés coincés à chaque tournant, priés de « céder quelque chose » afin de recevoir des dispositions significatives en faveur du développement. Et les PMA ont vu leurs requêtes ignorées pour la simple raison qu'on ne leur demande pas de s'engager pour des réductions de droits de douane et que, de ce fait, ils ne peuvent donc rien demander en retour.

Les pays africains ont explicitement dit qu'ils avaient besoin d'un accord sur les TSD et de leur mise en œuvre avant de négocier de nouvelles (et coûteuses) obligations à l'OMC. Si les cinq propositions restantes des PMA ne sont pas acceptées, et si des TSD plus significatifs ne sont pas incorporés aux textes actuels, on ne sait pas très bien quels bénéfices (pour peu qu'il y en ait) les pays africains, et plus particulièrement les PMA, peuvent espérer du cycle.

L'aide pour le commerce

Pour assister les pays en développement et les PMA à résoudre leurs ennuis liés à l'ajustement survenant de la mise en œuvre du projet de Doha tout en les aidant en même temps à maîtriser les contraintes de l'approvisionnement et à tirer un avantage des nouvelles opportunités commerciales, une disposition pour une nouvelle assistance au développement lié au commerce a été proposée. Ce concept, connu sous le nom d'« Aid for Trade », a été débattu intensivement à Genève et à Washington depuis le début de cette année.

La Banque mondiale et le FMI ont récemment publié un document affirmant qu'une nouvelle initiative d'Aid for Trade n'est pas nécessaire puisque le Cadre intégré existe déjà pour soutenir la participation au commerce global et qu'il serait possible de l'améliorer.

Le Cadre intégré a continuellement été sous-financé et cela a sans doute contribué à son incapacité à fournir des résultats ; une nouvelle injection significative d'argent, telle qu'elle est proposée dans le document de la Banque mondiale et du FMI, serait la bienvenue, pourvu que le Cadre intégré soit restructuré afin de s'adapter aux ressources supplémentaires.

Mais le document, publié à la suite de consultations qui ont eu lieu à Genève, n'a pas repris la recommandation des parties prenantes consultées : la création de fonds séparés pour aborder les défis de l'ajustement lié au commerce et les limitations du côté de l'offre d'une manière holistique. Il faudrait considérer très attentivement cette idée, même si une réflexion plus profonde encore serait indispensable pour envisager quelle serait l'organisation exécutive, si l'engagement pour fournir de l'aide pour le commerce devrait être compris dans le nouveau projet de l'OMC et quelles seraient les sommes nécessaires.

Une nouvelle initiative d'aide pour le commerce, qui injecterait de l'argent frais et qui serait commandée par la demande plutôt que par les donateurs, pourrait bénéficier aux pays africains, et en particulier aux PMA. Mais l'apport d'une assistance supplémentaire liée au commerce ne doit pas être utilisée comme un appât servant à persuader les pays en développement et les PMA d'accepter de libéraliser leurs politiques commerciales, y compris dans les négociations actuelles de l'OMC. Dans le cadre des négociations, les pays en développement et les PMA doivent refuser fermement toute concession qui pourrait nuire à leurs perspectives de développement, malgré le projet d'aide pour le commerce.

De plus, l'Aid for Trade doit être accompagnée par des réformes de grande envergure des réglementations de l'OMC, y compris des TSD effectifs dans tous les accords et la mise en œuvre des engagements en faveur du développement créés durant le Cycle d'Uruguay. Une aide supplémentaire au développement ne peut pas remplacer des règles commerciales plus équitables qui punissent des pratiques nocives comme le dumping agricole.

A Genève, les pays riches n'écoutent pas

Organisés en groupes de négociations comprenant les ACP, les PMA et les groupes africains, les pays africains ont tenté de s'engager activement dans chaque étape du Cycle de Doha en procédant à des soumissions et des interventions durant les débats. En 2003, les trois groupes associèrent leurs forces pour créer le G90, qui réussit finalement à supprimer trois des quatre « Matières de Singapour » du programme de négociation de l'OMC. Ils étaient bien organisés et ont réussi à se faire entendre, malgré les nombreux problèmes entravant leurs tentatives de participer efficacement aux négociations, mais les pays riches refusèrent de donner la priorité aux besoins des Africains et des autres pays en développement, contrairement à ce qu'ils avaient promis.

Les négociateurs africains sont souvent exclus des petits groupes de négociations au cours desquels des sujets-clé sont débattus, et dans certains cas approuvés. De petits groupes tels que les « Cinq parties intéressées » (CPI) restent prépondérants à l'OMC en matière de prise de décision, malgré le principe officiellement approuvé que, dans le système démocratique de l'OMC, chaque pays possède un poids égal dans le processus de décision. Aucun pays africain n'était présent durant les rencontres des CPI au sujet de l'agriculture, même si la réforme des politiques agricoles au Nord est décisive pour leur survie.

Les PMA sont dans une position particulièrement difficile. Dépourvu de ressources et d'effectifs, ils ne possèdent souvent que des équipes d'un ou deux délégués surchargés de travail pour suivre tous les domaines de négociations de l'OMC, si pas de toutes les organisations internationales à Genève. Pour des raisons évidentes, les fonctionnaires des PMA signalent qu'ils éprouvent de grandes difficultés à suivre les négociations. En plus, les PMA manquent souvent d'influence dans les pourparlers : les pays riches tentent de rejeter leurs intérêts pour l'unique raison qu'ils ne doivent pas espérer grand chose en retour puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'ils fassent des concessions. Malgré une rhétorique en faveur du développement, les négociateurs des pays riches sont clairement persuadés que s'ils désirent quelque chose, les membres de l'OMC doivent offrir quelque chose en retour, même les PMA.

Conclusions et recommandations

Au vu des règles commerciales actuelles, les pays africains – et particulièrement les PMA – font face à de sérieux problèmes avec de graves implications en terme de réduction de la pauvreté et de développement économique. Mais il y a peu de chances qu'on puisse aborder ces problèmes si les textes actuels sont maintenus. Les négociateurs africains ont donné un aperçu de leurs inquiétudes et ont proposé des réformes spécifiques des règles de l'OMC qui pourraient les aider à s'intégrer et à être compétitifs dans le système commercial international, mais leurs préoccupations continuent à être mises sur le côté par les autres membres comme de simples affaires de routine.

En apparence, l'OMC est un système démocratique où les décisions sont basées sur un consensus. Si les membres de l'OMC désirent du soutien pour un nouveau projet de règles commerciales, ils doivent s'assurer que tous les besoins des membres ont été abordés, et non pas seulement ceux des riches et des puissants. Alors qu'ils seront sans aucun doute confrontés à une pression énorme pour coopérer avec les autres membres, les pays riches doivent garder à l'esprit que les pays africains et leurs alliés du G90 ont le pouvoir de bloquer l'accord si le cycle ne leur offre aucun bénéfice.

Un ensemble de mesures de Doha favorable au développement doit atteindre les résultats suivants:

La fin du dumping par les pays riches

-
- L'élimination d'ici à 2010 de toutes les subventions à l'exportation, y compris les crédits à l'exportation et l'utilisation commerciale de l'aide alimentaire. Les subventions à l'exportation devraient être immédiatement gelées et le report des engagements pendant la période de mise en place devrait être interdit.
- Une formule de réduction étagée (disposée) exigeant des réductions plus conséquentes que celles actuellement proposées par les Etats-Unis et l'Union européenne des subventions qui distordent le marché, et ce avant la fin de la période de mise en œuvre. Des mesures telles que les plafonds pour des produits spécifiques dans les Boîtes orange et bleue devraient être approuvées afin de limiter le transfert d'une boîte à l'autre. Cela devrait être complété par des critères plus stricts pour éviter les transferts d'une boîte à l'autre.

- Un accord sur la réduction de 50 % de l'utilisation des clauses de minimis par les pays riches.
- Une réduction de 50 % du niveau autorisé de la boîte bleue, jusqu'à 2,5 % de la valeur de la production agricole totale. Il ne doit pas y avoir d'expansion des critères de la boîte bleue actuelle.
- Un accord sur la suppression de tout soutien au coton susceptible de créer des distorsions commerciales, comprenant également un calendrier pour cette élimination qui serait élaboré lors de la réunion ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. Un fond de soutien d'urgence pour les pays africains producteurs de coton devrait être créé.
- L'introduction d'un mécanisme de défense que les pays en développement pourront utiliser contre les exportations subventionnées. Les pays en développement devraient avoir le droit d'ajouter à leurs droits de douane consolidés un droit de douane en pourcentage équivalent à la marge de dumping sur base des données du secrétariat de l'OMC (en collaboration avec d'autres institutions telles que l'OCDE et la FAO) relatives aux coûts de production et aux tarifs d'exportation pour les produits agricoles recevant des subventions.

•

La protection du droit des pays en développement et des PMA d'établir des politiques en faveur du développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie

- Un accord portant sur un « mécanisme de sauvegarde spéciale » dans les négociations sur l'agriculture, qui sera utilisé par les seuls pays en développement, et une exemption de toutes les réductions de droits de douane pour des « produits spéciaux », qui seront sélectionnés par les membres de l'OMC.
- Dans le cadre des négociations agricoles, un accord sur une formule de réduction des droits de douane en faveur du développement qui n'exercerait pas une pression excessive sur les droits de douane des pays en développement. Il devrait y avoir des seuils et des niveaux spécifiques pour les pays en développement, avec des réductions en pourcentage équivalentes à 2/3 de celles demandées pour les pays développés et de plus longues périodes de mise en oeuvre. Les PMA devraient rester exempts de toute réduction tarifaire.
- Un accord dans le cadre des négociations sur l'AMNA sur une approche des droits de douane qui reflète le principe de « réciprocité moins que totale ». La formule suisse simple proposée par les Etats-

Unis et soutenue par les autres pays riches, avec 'deux coefficients distincts', ne reflète pas le mandat et doit être rejetée. Un accord dans le cadre des négociations sur l'AMNA qui stipule que les membres sont libres d'imposer les droits de douane de leur choix et de décider de la portée des consolidations tarifaires.

- Un accord prévoyant qu'aucun des droits de douane fixés dans ce cycle ne sera réduit, accord nécessaire parce que les consolidations tarifaires sont déjà une concession importante. Tous les PMA devraient être exemptés de tout engagement en matière de droits de douane.

Un accès efficace aux marchés des pays riches pour les pays en développement et les PMA

-

- De véritables améliorations dans les conditions d'accès pour les pays en développement aux marchés des pays développés dans les négociations agricoles, comprenant des objectifs ambitieux quant aux seuils, aux franchises et aux réductions des pourcentages, des limitations quant à l'étendue des produits sensibles, une amélioration des règles d'origine et des règles régissant l'imposition de mesures SPS et des OTC.

- Elimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des prix dans les pays riches.

- Des règles pour l'usage des ONT, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les OTC (obstacles techniques au commerce) et des actions anti-dumping. Afin d'aider les pays à respecter ces mesures, une assistance technique et financière doit être apportée.

- L'octroi d'un accès complètement et immédiatement exempt de droits de douane et de quotas aux marchés des pays riches, défini dans le contexte à l'OMC et complété par des mesures visant à maximiser leur utilisation, dont notamment une simplification des règles d'origine.

-

Prise en compte des problèmes critiques du développement

-

- Prise de mesures afin d'aborder la crise des matières premières. Une commission de l'OMC devrait être créée pour se concentrer sur cette question. De plus, les propositions en cours devraient être sérieusement reconsidérées.

- Exécution rapide de l'Accord de Marrakech sur les PDINPA. Un mécanisme d'aide financière aux importations alimentaires devrait être rendu disponible aux pays en développement, et on devrait apporter

encore plus d'aide au développement pour soulager les contraintes de l'approvisionnement alimentaire, développer la capacité de production locale et réduire la dépendance des PDINPA par rapport aux importations alimentaires.

- Un accord sur une solution à l'érosion des préférences, au niveau de l'agriculture et de l'AMNA, qui ferait partie de l'accord d'ensemble de Doha. Cette solution doit s'inspirer des propositions de résolutions déjà introduites, comprenant un approfondissement des préférences là où c'est possible, une amélioration des règles d'origine, des règles sur les ONT pour relancer leur utilisation et des compensations.

- La dérogation provisoire sur les ADPIC qui fut acceptée en août 2003 est trop lourde et restrictive. Les membres de l'OMC doivent s'assurer que l'amendement améliorera efficacement l'accès aux médicaments génériques à bas prix. La proposition du Groupe africain pourrait guider le processus d'amendement des ADPIC. De plus, pour les PMA, la date limite de mise en vigueur de l'Accord sur les ADPIC devrait être repoussée jusqu'à 2016 au moins et une révision approfondie des Accords sur les ADPIC doit être réalisée.

- Il faut des engagements pour apporter une assistance technique et financière supplémentaire en fonction de la demande, particulièrement pour les PMA, afin d'améliorer leur participation aux négociations. Des évaluations et des analyses de l'impact de cette assistance ont été promises au début du cycle, mais n'ont jamais été réalisées.

- Une clarification des relations entre les accords commerciaux régionaux et les dispositions de l'OMC est urgemment nécessaire, encore plus depuis que les dispositions supplémentaires de l'OMC sur les Accords commerciaux régionaux (ACR) risquent de réduire à néant les avantages remportés de haute lutte par le bloc des pays en développement. Les membres de l'OMC doivent approuver une interprétation de l'article 24 des Accords du GATT qui comprend un traitement spécial et différencié approprié, par exemple une certaine flexibilité pour les pays en développement quant aux dispositions concernant l'essentiel des échanges commerciaux.

- Un accord rapide sur les propositions en suspens relatives au Traitement spécial et différencié (TSD) ainsi que sur leur mise en œuvre. Un avancement au sujet du Traitement spécial et différencié et de sa mise en application était une condition pour accepter de lancer le cycle, et pourtant rien n'a été décidé depuis quatre ans.

- Un mécanisme d'aide pour le commerce correctement structuré et financé, dépourvu de conditionnalité sur les politiques commerciales,

afin d'aider les pays en développement et les PMA, qui font face à de nombreux problèmes à tirer profit des opportunités du commerce mondial.

- Les présidents des commissions de négociations et le Directeur général devraient s'assurer que toutes les délégations sont consultées dans les débats et qu'il y ait un rapport approprié et transparent de tous les développements des négociations. Les membres ne doivent pas se trouver face à un accord de dernière minute exigeant une ratification immédiate de leur part au risque d'être tenus responsables de l'échec du cycle.

Notes

© Oxfam International - Novembre 2005

Ce rapport a été rédigé par Jennifer Brant. L'auteur tient à remercier Muthoni Muriu, Romain Benicchio, Emily Alpert, Duncan Green, Isabel Mazzei et Brooke Jamison pour leurs contributions. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Version française : Thomas Noirfalisse.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés.

Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :
advocacy@oxfaminternational.org

Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice: Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec.. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur **www.oxfam.org/fr**

Les bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Washington: 1112 16th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20036, USA

Tel: +1.202.496.1170. E-mail: advocacy@oxfaminternational.org

Bruxelles: 22 rue du Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel: +322.502.0391. E-mail: luis.morago@oxfaminternational.org

Genève: 15 rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse

Tel: +41.22.321.2371. E-mail: celine.charveriat@oxfaminternational.org

New York: 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA

Tel: +1.212.687.2091. E-mail: nicola.reindorp@oxfaminternational.org

Tokyo: Oxfam Japan, Maruko-Bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tel/Fax: +81.3.3834.1556. E-mail: advocacy@oxfaminternational.org

Oxfam America 26 West St. Boston, MA 02111-1206, USA Tel: +1.617.482.1211 E-mail: info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org	Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15 08010, Barcelona, Spain Tel: +34.902.330.331 E-mail: info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org
Oxfam Australia 156 George St. Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tel: +61.3.9289.9444 E-mail: enquire@caa.org.au www.oxfam.org.au	Oxfam Ireland <u>Dublin Office</u> , 9 Burgh Quay, Dublin 2 Ireland, Tel: +353.1.672.7662 <u>Belfast Office</u> , 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK, Tel: +44.28.9023.0220 E-mail: communications@oxfam.ie www.oxfamireland.org
Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400 Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tel: +1.613.237.5236 E-mail: info@oxfam.ca www.oxfam.ca	Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1032 New Zealand Tel: +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) E-mail: oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz
Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a 10405 Berlin, Germany Tel: +49.30.428.50621 E-mail: info@oxfam.de www.oxfam.de	Novib Oxfam Netherlands Mauritskade 9, Postbus 30919 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tel: +31.70.342.1621 E-mail: info@novib.nl www.novib.nl
Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tel: +44.(0)1865.473727 E-mail: enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk	Oxfam Solidarité (Belgium) Rue des Quatre Vents 60 1080 Brussels, Belgium Tel: +32.2.501.6700 E-mail: oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be
Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tel: +852.2520.2525 E-mail: info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk	Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200 Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tel: +1.514.937.1614 E-mail: info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca

- ¹ 'la Déclaration du Caire et la feuille de route relative au Programme de travail de Doha', Union Africaine, 9 juin 2005.
- ² Déclaration de Livingstone, Groupe des PMA, 25-27 juin 2005.
- ³ Oxfam International, Deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, p. 70 (Oxfam International, 2002). Données de la Banque mondiale datant de 2001.
- ⁴ Ibid., p. 48.
- ⁵ Calculs basés sur des données de l'OCDE et de la Banque mondiale.
- ⁶ www.uneca.org/eca_resources/conference_reports_and_other_documents/espd/20
- ⁷ Déclaration ministérielle d'Abuja sur la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC – OAU/AEC/TD/MIN/Decl.1 (IV) Rev.3
www.uneca.org/eca_resources/Conference_Reports_and_Other_Documents/espd/2001/WTO_related/Declaration.Final.PDF.
- ⁸ Ibid.
- ⁹ www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/x0250e/x0250e03.htm
- ¹⁰ 'Morocco 1998 standard of living survey', cité dans www.rrz.uni-hamburg.de/Globale_Zukunft/ausarbeitungen/benjelloun.htm
- ¹¹ Note du Secrétariat de l'OMC, 'Agricultural trade performance by DCs 1990 – 2003'.
- ¹² www.oecdwash.org/NEWS/LOCAL/oecdwash-aug-sept2003.pdf#search='PSE%20OECD%20countries%202003'. CIA World Fact Book, données de 2004 sur le PIB de la République Centrafricaine et sur le nombre de personnes engagées dans la production agricole.
- ¹³ CIA World Factbook, Ethiopie.
- ¹⁴ Les Pays moins avancés sont reconnus comme tels par le Conseil économique et social des Nations unies: plus la Barbade, le Botswana, la Côte d'Ivoire, Cuba, la Dominique, la République Dominicaine, l'Egypte, le Gabon, le Honduras, la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya, l'Île Maurice, la Mongolie, le Maroc, la Namibie, le Pakistan, le Pérou, Saint Kitts et Nevis, Saint Lucie, Saint Vincent et Grenadines, le Sénégal, le Sri Lanka, Trinidad and Tobago, la Tunisie et le Venezuela.
- ¹⁵ Document de l'OMC TN/CTD/W/3/Rev. 2, paragraphe 52.
- ¹⁶ Données de la FAO (Food and Agriculture Organization), 2004.
- ¹⁷ Données de la FAO (Food and Agriculture Organization), 2004.
- ¹⁸ Document G/SPS/GEN/204/Rev.5/Add.2 daté du 25 février 2005.
- ¹⁹ Nations unies, rapport mondial sur le Développement humain, 2005, p.128.
- ²⁰ Institute for International Integration Studies, Policy Coherence in Trade and Agriculture, Université de Dublin, Juin 2005
- ²¹ www.ub.rug.nl/eldoc/cds/200215/200215.pdf#search='what%20is%20poverty%20line%20west%20africa'. Le seuil de pauvreté au Bénin correspond à un revenu annuel inférieur à 600 dollars par an.
- ²² www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/downloads/bp30_cotton.pdf, page 11.
- ²³ www.oxfam.org/eng/pdfs/pp020925_cotton.pdf, page 12.
- ²⁴ Dépenses nettes de la Commodity Credit Corporation par produit et par fonction.
- ²⁵ www.oxfam.org/eng/pdfs/pp020925_cotton.pdf, page 12.
- ²⁶ Oxfam (2002): 'Cultiver la pauvreté. L'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique', Document d'information Oxfam n° 3, p.12.
- ²⁷ S. Page et A. Hewitt (2001): 'World Commodity Prices: Still a problem for developing countries?' Overseas Development Institute, www.odi.org.uk/iedg/Publications/commodities.pdf.
- ²⁸ Basé sur un tableau figurant dans 'Conspiracy of Silence: old and new directions on commodities', document rédigé par Duncan Green présenté dans le cadre du Dialogue stratégique sur les matières premières, le commerce et le développement durable (Barcelone, 13-15 juin 2005). Données de Hewitt and Page *op. cit.*, mises à jour avec les données de la CNUCED (2003).
- ²⁹ 'Aids Epidemic Update', ONUSIDA, 2004.
- ³⁰ Rapport de la CNUCED TD/B/50/6.
- ³¹ Oxfam International: Deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté, p. 124 (Oxfam International, 2002).

³² Le droit de douane moyen dans les pays en développement est de 29 pourcent alors que la moyenne pondérée est estimée à 12 pourcent.

³³ B. Hoekman, F. Ng, et M. Olarreaga, 'Tariff Peaks in the Quad and Least Developed Country Exports', Banque mondiale, février 2001.

³⁴ T. Baunsgaard et M. Keen (2004), 'Tax Revenue and (or?) Trade Liberalisation', document de travail du FMI, version de projet, 20 septembre 2004, www.imf.org.